

Ruyigi, le 6 janvier 1953

GRAND T.
MAGASIN DE RUYIGI.

OBJET:

Créateur aux Succ. PIERARD
RIVER.

N°38/Just.

38/

Reçu le 13-7-1953

Monsieur l'Huissier
à
RUHENGERRI.

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le sieur

BINER ne réside pas et n'est pas connu en territoire de Ruyigi.

L'Huissier-Ruyigi

G. CULOT.

Je vous prie de transmettre pour information à Monsieur
le Greffier du Tribunal de 1ère Instance
à

USUMBURA.



no 70 / puis. du 9/1/53.

RUANDA - URUNDI
SERVICE DES FINANCES
BUREAU DES IMPOTS

~~HUISSIER~~

le 9-1-1953
les heures

N° 6835/Fin.-IV.
Objet:

Recommandé

Recouvrements poursuites.

Ruhengeri.

Transmis à Monsieur l'Huissier

~~XXXXXXXXXX~~ à Ruhengeri
à charge de Mr. Voir au verso
sommation *Mr Felix* à *Ruhengeri*

pour obtenir paiement de la somme de frs 2480 "

I. P. }
I. R. } ~~XXXXXXXXXX~~

Facture n° _____ du _____
bordereau de recouvrement T. M. Voir au verso

En cas de non paiement dans un délai de huit jours à partir de la date de signification du commandement il y a lieu de procéder à la saisie exécution.

Usumbura le 25.12.1952
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
Le Chef du Bureau des Impôts,

Le Chef du Service des Finances du Ruanda-Urundi.

R. DELESTRAIT. -

Le Chef du Bureau des Impôts

Handwritten signature

cb

po